



LEGENDE

- Servitudes relatives à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier (A1)
- Servitudes relatives aux chemins de fer (T1)
- Servitudes en zones submersibles (A et B) (EL2)
- Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques (PT1)
- Servitudes de protection des monuments historiques (ACT) classés
- Servitudes de protection des monuments historiques (ACT) inscrits
- Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz (B3)
- Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (H)
- Servitudes d'alignement (EL7)
- Servitudes relatives à l'installation de périmètres de protection des eaux, ponds et marais (AS1)
- Servitudes de halage et de marchés (EL3)